

# meteor

maîtrisez votre consommation énergétique !

Sensibilisation et accompagnement  
des entreprises industrielles et tertiaires  
du Languedoc-Roussillon  
à la maîtrise de l'énergie

*Date limite de dépôt des candidatures > vendredi 23 mars 2012, à 12h00*

*Action collective organisée grâce au soutien financier de :*



# meteor



## 1. Contexte

### **Pourquoi mettre en œuvre une démarche d'analyse et de maîtrise de ma consommation énergétique ?**

- un contexte économique qui nécessite de maîtriser ses coûts et optimiser ses factures ;
- un contexte énergétique qui rend vulnérable les entreprises : augmentation prévue du coût de l'énergie de 30 % d'ici 2015 ;
- une urgence environnementale : la consommation d'énergie mondiale ne cesse de croître générant une forte augmentation des rejets de gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique.

### **Mesurer sa consommation, et surtout agir pour la diminuer, c'est :**

- plus de performance : productivité, qualité produit, réduction de la maintenance, confort ;
- une meilleure compétitivité ;
- une meilleure résistance aux chocs énergétiques à venir ;
- une action environnementale concrète ;
- une action valorisable en termes de communication.

Les gisements potentiels dans le secteur de l'entreprise sont importants. Plusieurs actions régionales, d'ores et déjà impulsées par des CCI mettent en évidence des impacts significatifs en matière de réduction de la consommation énergétique permettant de réaliser 5 à 10 % d'économie, avec un retour d'investissement inférieur à 3 ans.



## 2. Objet de l'appel à candidature et coût de l'action collective

**Financée par les partenaires régionaux (ADEME et Région Languedoc-Roussillon) et soutenue par l'Europe, cette opération pilote ambitieuse proposée par le réseau des CCI du Languedoc-Roussillon est ouverte à l'ensemble des PME du Languedoc-Roussillon de plus de 10 salariés, des secteurs industriel, tertiaire et grande distribution.**

**100 entreprises** pourront ainsi bénéficier **gratuitement** d'une première visite énergie avec un conseiller métier qui évaluera les économies potentielles susceptibles d'être réalisées au niveau de la consommation énergétique et proposera des actions simples, pragmatiques et concrètes afin d'apporter rapidement de premières améliorations.

**50 entreprises** parmi ce panel se verront en outre proposer, en fonction des économies détectées et de leur retour sur investissement, un diagnostic plus approfondi et un véritable accompagnement qualifié par des experts.

Compte tenu des financements apportés par les partenaires du projet, la contribution résiduelle à régler par entreprise s'élève à 1 750 euros HT, soit 30 % seulement du coût total de cette démarche. A l'avenir, il est fort probable que ces actions de maîtrise de la consommation soient finalement imposées par voie normative et réglementaire. Les aides financières proposées dans le cadre de METEOR sont donc amenées à disparaître.

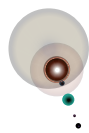
L'opération donnera lieu à une communication importante qui valorisera les engagements pris dans le cadre de ce projet : chaque entreprise participante pourra ainsi faire connaître et reconnaître les efforts consentis pour améliorer son efficacité énergétique.



## 3. Périmètre de l'appel à candidature

**Cet appel à candidature s'adresse aux PME de plus de 10 salariés appartenant aux secteurs industriel, tertiaire et grande distribution.**

Il concerne plus précisément les entreprises qui souhaitent maîtriser et optimiser l'énergie au niveau des postes tels que les chaufferies, chaudières, air comprimé, chauffage-ventilation-climatisation (CVC), éclairage, bâtiment, procédés de fabrication, équipements électriques en général, froid, vapeur.



## 4. Contenu de l'action collective

L'accompagnement des entreprises sélectionnées sera réalisé en 5 étapes :



100 entreprises bénéficieront gratuitement de la 1<sup>ère</sup> étape :

**OFFERT\***

### Etape 1 # Visite énergie

→ ½ journée de visite individuelle d'un expert dans votre entreprise

Pour vous permettre de :

- Connaître le potentiel d'économies d'énergie ;
- Mettre en évidence des actions simples, pragmatiques et concrètes ;
- Apporter rapidement de premières améliorations en termes d'efficacité énergétique et maîtrise de l'énergie.

50 entreprises sélectionnées bénéficieront des 4 étapes suivantes :

### Etape 2 # Formation référent énergie

**1750 € HT\*\***

→ 2 jours de formation collective

Pour former un « référent énergie » au sein de votre entreprise afin de :

- Suivre le projet de manière efficace ;
- Pérenniser les connaissances et les savoir-faire en matière d'efficacité énergétique.

### Etape 3 # Diagnostic et accompagnement

→ 4 jours d'accompagnement individuel par un expert dans votre entreprise

Pour bénéficier d'un diagnostic détaillé de votre gestion énergétique (bâtiments, procédés, utilités...) au sein de votre entreprise, le consultant spécialisé aura pour mission de :

- Réaliser un suivi de comptage énergétique sur plusieurs mois avec des outils de mesure ;
- Analyser les résultats et identifier les dysfonctionnements ;
- Proposer des solutions et les comparer entre elles ;
- Remettre un rapport de diagnostic détaillé contenant notamment un plan d'actions personnalisé, chiffré avec l'impact financier et le temps de retour sur investissement, les effets induits, la quantification des Certificats d'Economies d'Energie.

### Etape 4 # Réunions techniques d'échanges

→ 4 demi-journées de réunion collective

Pour échanger entre entreprises, sur des points techniques, bénéficier des expériences et bonnes pratiques de chacun :

- Echanger sur l'état d'avancement de chaque entreprise ;
- Evoquer et solutionner les difficultés rencontrées ;
- Réaliser un point technique sur une thématique particulière.

### Etape 5 # Suivi dans le temps

→ 2 demi-journées de suivi post-opération

Pour vous permettre de mettre en place les actions préconisées :

- Assistance méthodologique ;
- Sensibilisation du personnel ;
- Aide à la recherche de financement.

Sensibilisation et  
accompagnement  
des entreprises  
industrielles et tertiaires  
du Languedoc-Roussillon  
à la maîtrise de l'énergie

\* Etape 1 : offerte \*\* Etapes 2 à 5 : 1 750 euros HT par entreprise

## 5. Planning

Au total, l'opération comprend 9,5 jours de formation et d'accompagnement répartis sur 22 mois à compter de mars 2012. **Le planning prévisionnel de l'ensemble de l'opération s'établira comme indiqué ci-dessous :**

|                               | 2012   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | 2013 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|-------------------------------|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|                               | M  | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J | F    | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Visite entreprises            | X  | X | X | X |   |   |   |   |   |   |   |      |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Formation collective référent |  |   |   | X | X | X |   |   |   |   |   |      |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Diagnostic et accompagnement  |  |   |   |   |   |   |   | X | X | X | X | X    | X | X | X | X |   |   |   |   |   |   |
| Réunions techniques           | 4 demi-journées à programmer en fonction des besoins |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |      |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Suivi post-action             |  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   | X    | X | X | X | X | X | X | X | X | X |   |

### Remarques :

- Les dates de formation des référents énergie seront démultipliées en 4 ou 5 points du territoire régional afin de se conformer au mieux avec les emplois du temps de chaque entreprise ;
- Le rythme de l'accompagnement individuel sera déterminé avec chaque entreprise afin de s'adapter de manière souple à son calendrier, dans le respect des dates d'échéance de l'action collective.

## 6. Modalités de candidature

Les entreprises candidates doivent renseigner en version électronique le document « formulaire\_appel\_a\_candidature\_meteor.doc » téléchargeable sur le site internet de la CCIR [www.languedoc-roussillon.cci.fr](http://www.languedoc-roussillon.cci.fr) et le transmettre **avant le vendredi 23 mars 2012 à 12h00**.

- soit par voie électronique à [m.sidos@languedoc-roussillon.cci.fr](mailto:m.sidos@languedoc-roussillon.cci.fr)
- soit par courrier ou déposé à l'adresse suivante :

**CCIR Languedoc-Roussillon • Service Environnement • Opération METEOR  
273, avenue de la Pompignane • CS 89516 • 34961 MONTPELLIER Cedex 2**



## 7. Sélection des projets

Les projets reçus dans les délais seront examinés par un jury, soumis aux exigences de confidentialité, constitué de : l'ADEME Languedoc-Roussillon, la Région Languedoc-Roussillon, la CCIR Languedoc-Roussillon et les 9 CCI Territoriales. Le comité de sélection régional examinera et analysera chaque dossier et déterminera les lauréats avant la fin du mois de mars 2012. Les visites des 100 entreprises sélectionnées débuteront conformément au calendrier prévisionnel indiqué au paragraphe 5.

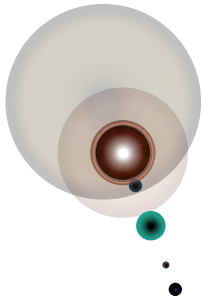
## 8. Contacts

Pour toutes informations complémentaires, adressez-vous :

> **A la CCIR Languedoc-Roussillon** : Emmanuelle LEVARAY / Mélanie SIDOS • Tél. : 04 67 13 68 43

E-mail : [m.sidos@languedoc-roussillon.cci.fr](mailto:m.sidos@languedoc-roussillon.cci.fr)

> **Au correspondant Environnement de votre CCI Territoriale.**



## Contacts des conseillers environnement des CCI Territoriales et de la CCI de Région



### CCIT ALÈS CÉVENNES

Marc BRACHET  
T. 04 66 78 49 49 - F. 04 66 78 49 00  
marc.brachet@ales.cci.fr



### CCIT BÉZIERS SAINT-PONS

Marie MOURLHOU  
T. 04 67 80 98 56 - F. 04 67 80 98 80  
marie.mourlhou@beziers.cci.fr



### CCIT CARCASSONNE LIMOUX CASTELNAUDARY

Véronique POUTAS  
T. 04 68 10 36 00 - F. 04 68 10 36 02  
v.poutas@carcassonne.cci.fr



### CCIT LOZÈRE

Emilie GAZAGNE  
T. 04 66 49 00 33 - F. 04 66 65 35 29  
e.gazagne@lozere.cci.fr



### CCIT MONTPELLIER

Christophe FERNIQUE  
T. 04 99 51 53 02 - F. 04 89 06 99 66  
c.fernique@montpellier.cci.fr



### CCIT NARBONNE LEZIGNAN-CORBIÈRES ET PORT-LA-NOUVELLE

Véronique POUTAS  
T. 04 68 42 76 06 - F. 04 68 42 71 12  
environnement@narbonne.cci.fr



### CCIT NÎMES BAGNOLS UZÈS LE VIGAN

Priscille JULIEN  
T. 04 66 87 98 83 - F. 04 66 36 61 03  
priscille-julien@nimes.cci.fr



### CCIT PERPIGNAN ET PYRÉNÉES-ORIENTALES

Christine BLOT  
T. 04 68 35 98 71 - F. 04 68 35 67 10  
christine.blot@perpignan.cci.fr



### CCIT SÈTE FRONTIGNAN MÈZE

Michèle PARDO  
T. 04 67 46 28 30 - F. 04 67 46 28 08  
michele.pardo@sete.cci.fr



### CCIR LANGUEDOC-ROUSSILLON

Emmanuelle LEVARAY / Mélanie SIDOS  
T. 04 67 13 68 43 - F. 04 67 13 68 10  
m.sidos@languedoc-roussillon.cci.fr